

ASSOCIATION PARALLÈLES ATTITUDES DIFFUSION

18 cours Barbey
33800 Bordeaux
SIREN 350 118 865

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION PARALLÈLES ATTITUDES DIFFUSION

SIREN 350 118 865

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « indemnités de fin de carrière » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation d'une provision pour indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ce passif, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.
- La note « produits constatés d'avance » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités d'évaluation des produits constatés d'avance enregistrés au passif du bilan. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation de ces produits constatés d'avance. Nous nous sommes également assuré que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration, dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la structure ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la structure à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 29 juin 2023

CABINET LOPES VERDON ET ASSOCIES AUDIT

Jérôme COUTAND
Commissaire aux comptes



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	1 632 167	1 317 657	314 510	179 977
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	138 097		138 097	168 093
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 770 263	1 317 657	452 606	348 070
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 143		1 143	3 113
Marchandises	1 132		1 132	4 255
Avances et acomptes versés sur comman	2 135		2 135	675
Créances				
Usagers et comptes rattachés	137 180		137 180	106 258
Autres créances	321 385		321 385	217 319
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	394 243		394 243	512 175
Charges constatées d'avance	16 877		16 877	20 391
ACTIF CIRCULANT	874 096		874 096	864 187
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 644 359	1 317 657	1 326 702	1 212 257

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	27 170	27 170
Réserves réglementées		
Autres réserves	30 305	30 305
Report à nouveau	496 635	571 731
RESULTAT DE L'EXERCICE	-62 157	-75 096
Subventions d'investissement	139 755	35 005
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	631 707	589 115
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	44 242	30 394
Provisions pour charges	143 025	133 077
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	187 267	163 471
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	60 651	85 538
<i>Découverts et concours bancaires</i>	938	5 440
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	61 588	90 978
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 390	155 594
Dettes fiscales et sociales	74 249	71 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		539
Autres dettes	323	2 835
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	132 177	138 079
DETTES	507 728	459 672
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 326 702	1 212 257

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	205 495	10,87	95 143	8,20	110 353	115,99
Production vendue	731 965	38,73	264 305	22,77	467 660	176,94
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	944 957	50,00	797 323	68,68	147 634	18,52
Reprises et Transferts de charge	42 475	2,25	122 205	10,53	-79 730	-65,24
Cotisations	7 626	0,40	4 140	0,36	3 486	84,20
Autres produits	6 270	0,33	2 326	0,20	3 944	169,57
Produits d'exploitation	1 938 789	102,58	1 285 442	110,73	653 347	50,83
Achats de marchandises	73 190	3,87	35 202	3,03	37 988	107,92
Variation de stock de marchandises	5 093	0,27	2 738	0,24	2 355	86,00
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	627 661	33,21	461 370	39,74	166 291	36,04
Impôts et taxes	39 558	2,09	31 206	2,69	8 352	26,76
Salaires et Traitements	823 492	43,57	631 882	54,43	191 610	30,32
Charges sociales	269 506	14,26	194 128	16,72	75 377	38,83
Amortissements et provisions	72 746	3,85	90 355	7,78	-17 609	-19,49
Autres charges	61 025	3,23	13 148	1,13	47 877	364,15
Charges d'exploitation	1 972 270	104,35	1 460 029	125,77	512 241	35,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33 481	-1,77	-174 587	-15,04	141 105	-80,82
Opérations faites en commun	31 932	1,69	13 902	1,20	18 030	129,69
Produits financiers	1 781	0,09	415	0,04	1 366	328,91
Charges financières						
Résultat financier	1 781	0,09	415	0,04	1 366	328,91
RESULTAT COURANT	232	0,01	-160 269	-13,81	160 501	-100,14
Produits exceptionnels	54 267	2,87	15 249	1,31	39 017	255,86
Charges exceptionnelles	116 655	6,17	7 276	0,63	109 379	NS
Résultat exceptionnel	-62 388	-3,30	7 973	0,69	-70 361	-882,49
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées			77 200	6,65	-77 200	-100,00
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-62 157	-3,29	-75 096	-6,47	12 940	-17,23

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Paralleles Attitudes Diffusion

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 326 701 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 62 157 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 de juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 qui réforme le règlement CRC 99-01.

L'association Parallèles Attitudes Diffusion a pour projet la création et la formation artistique, via la Rock Scholl, son école de musique et des tremplins "jeunesse"; l'information, la diffusion et la programmation de concerts dans la salle, qui accueille des artistes de renommée internationale, nationale et régionale.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Rémunérations des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées au 31 décembre 2022. La provision avec les charges patronales calculées est évaluée à 143 025€ selon les hypothèses suivantes:

- taux d'actualisation: 3.75%
- taux de charges sociales: 35%
- taux de progressions des salaires:2%
- Age de départ à la retraite: 62 ans

Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31 décembre 2022.

Contributions volontaires en nature

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément au règlement ANC n°2018-06, nous avons procédé à l'inventaire des contributions volontaires en nature. Au 31 décembre

Règles et méthodes comptables

2022, il n'y a pas de contributions volontaires en nature à comptabiliser.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 s'élèvent à 10 220€

Produits constatés d'avance

Il a été utilisé la même méthode que sur les exercices précédents, qui consiste à mettre en p.c.a un semestre de cours , facturés d'avance (année scolaire 2022/2023).

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	123 040			123 040
- Matériel de transport	39 420	33 541		72 961
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	973 918	10 504		970 816
- Emballages récupérables et divers	312 062	153 286		465 348
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 434 833	197 331		1 632 166
- Participations évaluées par mise en équivalence	15 090			15 090
- Autres participations	153 003		29 996	123 007
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	168 093		29 996	138 097
ACTIF IMMOBILISE	1 602 926	197 331	29 996	1 770 262

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		197 331		197 331
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		197 331		197 331
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			29 996	29 996
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			29 996	29 996

Amortissements des immobilisations

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	75 934	13 492		89 425
- Matériel de transport	31 920	4 668		36 588
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	901 099	24 055		925 153
- Emballages récupérables et divers	245 906	20 584		266 490
Immobilisations corporelles	1 254 856	62 799		1 317 657

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 475 442 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	137 180	137 180	
Autres	321 385	321 385	
Charges constatées d'avance	16 877	16 877	
Total	475 442	475 442	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	17 220
Produits à recevoir	1 972
Total	19 192

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	57 475				57 475
Report à Nouveau	571 731			75 096	496 635
Excédent ou déficit de l'exercic	-75 096	75 096		62 157	-62 157
Situation nette	554 110	75 096		137 253	491 953
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	35 005		104 750		139 755
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	589 115	75 096	104 750	137 253	631 707

Provisions

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		22 088			22 088
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	133 077	9 948			143 025
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	30 394		8 240		22 154
Total	163 471	32 036	8 240		187 267

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	9 948	8 240
Financières		
Exceptionnelles	22 088	

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 507 728 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	938	938		
- à plus de 1 an à l'origine	60 651	25 010	35 640	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 390	239 390		
Dettes fiscales et sociales	74 249	74 249		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	323	323		
Produits constatés d'avance	132 177	132 177		
Total	507 728	472 087	35 640	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 24 888

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenu	104 104
Dettes provis. pr congés à payer	24 571
Charges sociales s/congés à payer	7 126
Total	135 801

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance (exploitation)	16 877		
Total	16 877		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance Marmande (cours)	132 177		
Total	132 177		

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Répartition des subventions

Subventions d'exploitation

Ministère de la Culture	205 500,00
Conseil Régional NA	137 500,00
Conseil Départementale	62 000,00
Bordeaux Métropole	24 000,00
Ville de Bordeaux	224 000,00
Jeunesse et Sports	12 000,00
FONJEP	6 936,00
CNV	108 090,50
Communauté de communes	89 880,83
Communes diverses	47 550,00
Subventions diverses	27 500,00
	<u>944 957,33</u>

Subventions Equipement

	Début exercice	Augmentation	Fin exercice
PIA 2022	62 645,00	17 090,00	
CNM 2022		38 000,00	
Région NA 2022		60 000,00	
	62 645,00	115 090,00	177 735,00

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Effectif à la clôture

Effectif à la clôture

Catégories de salariés	Equipe administrative	Equipe pédagogique
Cadres	3	1
Agents de maîtrise & techniciens	12	
Employés	19	24
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	34	25

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**